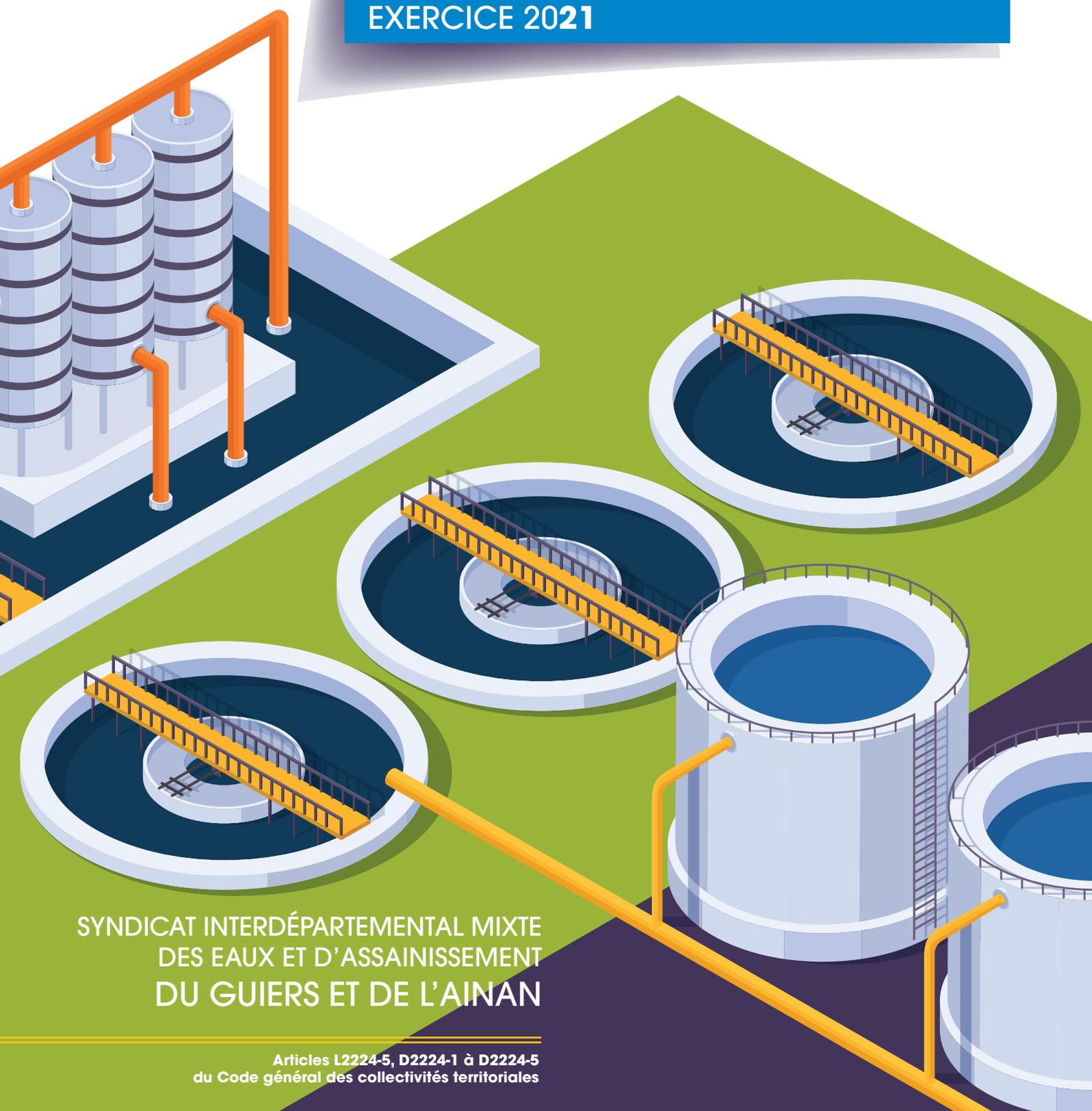




RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX & LA QUALITE DES SERVICES

**SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT
EXERCICE 2021**



**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL MIXTE
DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT
DU GUIERS ET DE L'AINAN**

SOMMAIRE

I.	PRESENTATION GENERALE DU SERVICE.....	1
A.	CONTACTS.....	1
B.	DESCRIPTION DU SERVICE.....	1
1.	NATURE DU SERVICE ASSURE	1
2.	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	1
3.	MODE DE GESTION DU SERVICE	1
C.	EXPLOITATION.....	1
1.	RENOUVELLEMENT / MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS (A LA CHARGE DU GERANT)	1
	POSTES DE RELEVAGE & BASSINS D'ORAGE	1
	STATIONS D'EPURATION.....	2
2.	EQUIPEMENTS NEUFS OU RENFORCEMENTS (A LA CHARGE DU SYNDICAT).....	3
	POSTES DE RELEVAGE, BASSINS D'ORAGE, DEVERSOIRS D'ORAGE	3
	STATIONS D'EPURATION.....	3
3.	INSPECTION/CONTROLE DES RESEAUX.....	3
4.	ENTRETIEN DES RESEAUX & BRANCHEMENTS.....	3
5.	BRANCHEMENTS	3
D.	QUALITE DU SERVICE	3
1.	ACCUEIL DES USAGERS	3
II.	INDICATEURS TECHNIQUES.....	4
A.	FONCTIONNEMENT DES BASSINS D'ORAGE.....	4
1.	BASSIN D'ORAGE DE PRE ST MARTIN.....	4
2.	BASSIN D'ORAGE DES SALINES.....	4
3.	BASSIN D'ORAGE DU GUE D'AVAUX.....	4
4.	BASSIN D'ORAGE DE SAINT GENIX SUR GUIERS – LA FORET	4
B.	FONCTIONNEMENT DES DEVERSOIRS D'ORAGE	5
2.	DEVERSEMENTS EN 2021	5
3.	CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL.....	6
C.	DEPOLLUTION DES EAUX USEES	6
1.	AUTOSURVEILLANCE DES STATIONS D'EPURATION	6
	1. STATION D'EPURATION DE « LA CALABRE »	6
	2. STATION DE ROMAGNIEU « CHEF-LIEU » (LITS PLANTES DE ROSEAUX).....	8
	3. LAGUNE NATURELLE DE « LA CICATIERE » A DOMESSIN	8
	4. STATION DE ST BERON - CHEF LIEU	8
	5. LAGUNE NATURELLE DE LA BRIDOIRE	8
	6. STATION DE BELMONT TRAMONET – « TRAMONET »	9
	7. LAGUNE NATURELLE DE SAINT GENIX SUR GUIERS.....	9
	8. NOUVELLE STEP ST GENIX SUR GUIERS – LA FORET	9
	9. STATION DE CHAMPAGNEUX – « CHEF-LIEU »	10
	10. STATION DE CHAMPAGNEUX – « LESCHAUX »	10
	11. STATION D'AVRESSIEUX « CHEF-LIEU » (LITS PLANTES DE ROSEAUX).....	10
	12. STATION D'AVRESSIEUX « LES MOULINS »	11
	13. STATION DE SAINT MAURICE DE ROTHERENS « LE BOURG »	11
	13. STATION DE SAINT MAURICE DE ROTHERENS « LE BORNET »	11
	14. STATION DE VEREL DE MONTBEL	11
2.	LES BOUES ET DECHETS	12
	ISERE.....	12
	SAVOIE	12

D. RESEAUX ET COLLECTE.....	13
1. DESCRIPTION DES RESEAUX & OUVRAGES ANNEXES.....	13
2. CONNAISSANCE DU PATRIMOINE.....	14
3. USAGERS ET VOLUMES ASSUJETTIS.....	15
III. INDICATEURS FINANCIERS.....	15
A. TARIFS.....	15
1. FACTURE TYPE AU 1 ^{ER} JANVIER 2022.....	16
2. IMPAYES & ABANDONS DE CREANCE.....	16
B. AUTRES INDICATEURS FINANCIERS.....	16
1. EPARGNE.....	16
2. DETTE.....	17
3. AMORTISSEMENTS DES INVESTISSEMENTS.....	17
4. PRIME EPURATION DE L'AGENCE DE L'EAU.....	17
C. TRAVAUX.....	17
1. DEMARRAGE / RECEPTION.....	17
DEMARRAGE / EN COURS EN 2021.....	17
RECEPTION EN 2021.....	18
2. SCHEMA DIRECTEUR / PPI.....	18
3. RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	18

I. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

A. CONTACTS

SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DU GUIERS ET DE L'AINAN

27, avenue Pravaz
38 480 PONT DE BEAUVOISIN
Tél. : 04 76 37 21 18 / 04 76 37 10 60
Mail : accueil@sie-guiers-ainan.fr
Site Internet : www.sie-guiers-ainan.fr

B. DESCRIPTION DU SERVICE

1. Nature du service assuré

Collecte et traitement des eaux usées pour 17 communes dont 6 communes iséroises (Pont de Beauvoisin, Pressins, Romagnieu, St Albin de Vaulserre, St Martin de Vaulserre, St Jean d'Avelanne) et 13 communes savoyardes (Domessin, Saint Béron, Belmont-Tramonet, Pont de Beauvoisin, La Bridoire, Saint Genix les Villages, Avressieux, Champagneux, Verel de Montbel, Sainte Marie d'Alvey et Rochefort).

2. Caractéristiques techniques du service

- **6 886 usagers** desservis
- **13 531 habitants** desservis
- **1.204.801 m3** d'eaux usées collectées et traitées en 2021
- **164 km** de réseau de collecte et transport d'eaux usées (hors branchements)
- **12 stations d'épuration**
- **26 postes de relevage / refoulement**
- **4 bassins d'orage, 32 déversoirs d'orage**

3. Mode de gestion du service

Pour l'ensemble du périmètre, le service fait l'objet d'un contrat de gérance passé avec SUEZ à compter du 1er janvier 2016, pour une durée maximum de 6 ans.

La prestation inclut notamment l'exploitation, la maintenance et l'entretien des stations d'épuration, postes de refoulement, déversoirs d'orage et autres ouvrages, la mise en œuvre de l'autosurveillance réglementaire, l'entretien (hydrocurage) des réseaux, la réparation des réseaux, une partie de renouvellement d'organes hydrauliques et électromécaniques, un service d'astreinte 7j/7 24h/24 pour la continuité du service.

C. EXPLOITATION

1. Renouvellement / maintenance d'équipements (à la charge du gérant)

Postes de relevage & bassins d'orage

- Audit annuel des équipements d'autosurveillance des points de rejets au milieu récepteur (entreprise CTC)
- Entretien mensuel de tous les postes de relevage : nettoyage des paniers, nettoyage des sondes de niveau et des poires de niveau.
- Hydrocurage des postes, débouchage de pompes
- Mise en place des panneaux de signalisations des dangers présents sur tous les sites.

Interventions électromécaniques :

POSTE DE RELEVAGE TIRE BERGERE (Commune de Champagneux)

Dépannage du poste remplacement poire de niveau marche pompe HS

POSTE DE RELEVAGE DE LA BOUVATIERE (Commune de St Albin de Vaulserre)

Remplacement de la pompe N°2 HS en défaut d'isolement pris en renouvellement dans le cadre du renouvellement du contrat.



Remplacement de la batterie de la télégestion SOFREL

POSTE DE RELEVAGE DU TRUISON (Commune de St Genix les Villages)

Remplacement de la pompe N°1 HS en défaut d'isolement pris en renouvellement dans le cadre du renouvellement du contrat



**POSTE DE RELEVAGE DES SALAMANDRES
(Comme de Pont de Beauvoisin 73)**

Mise en place d'une cible dans le poste d'arrivée des effluents réglable sur plusieurs niveaux pour le contrôle déversoir d'orage



Remplacement de la batterie de la télégestion SOFREL hors d'usage

**PR ASTRA
(Commune de St Jean d'Avelanne)**

Dépannage du poste remplacement poire de niveau haut HS
Dépannage du poste remplacement poire de niveau bas

**PR RUE DE BELLEY
(Commune de Pont de Beauvoisin 38)**

Remplacement batterie télégestion SOFREL

**PR DE LESCHAUX
(Commune de Champagnoux)**

Dépannage du poste remplacement de 2 poires De Niveau
Remplacement de la poire du niveau BAS en défaut de fonctionnement

PR BALCONS DU GUIERS (Commune de Pont de Beauvoisin 73)

Remplacement Disjoncteur magnétothermique protection moteur pompe n°2

PR DE FORVILLE (Commune de Pont de Beauvoisin 73)

Remplacement De la poire niveau Haut en défaut de fonctionnement
Réglage des seuils de fonctionnement

Stations d'épuration

STEP LA CALABRE (commune de Romagnieu)

Remplacement du coffret de dosage déphosphatassions suite à plusieurs désamorçages avec des pompes MILTON ROY, envoyé chez le fournisseur elles ont été diagnostiquer non réparable.
Remplacement de la crépine d'aspiration dans la cuve de déphosphatassions



Remplacement de l'onduleur qui protège le modem téléphonique HS
Mise en place d'une cible dans le poste d'arrivée des effluents réglable sur plusieurs niveaux pour le contrôle déversoir d'orage
Remplacement du roulement HS du tamis rotatif



Remplacement des 3 pompes du poste de relevage suite à 2 pompes en défaut d'isolement

Entretien et Remplacement de 12 lampes UV sortie station



**PR AVRESSIEUX CHEF-LIEU
(Commune d'Avressieux)**

Remplacement de l'automate EATON pris sous garantie par FB PROCEDES fournisseur du dégrilleur à la suite de plusieurs défauts de fonctionnement du dégrilleur.

**LPR ROMAGNIEU CHEF-LIEU
(Commune de Romagnieu)**

Remplacement de la sangle du dégrilleur et du capteur suite à un mauvais fonctionnement de celui-ci.
Pour donner suite aux vols des 2 batteries et du régulateur solaire : remplacement du coffret électrique du panneau solaire pour l'alimentation du dégrilleur, fourniture et recalibrage du coffret régulateur et de 2 batteries.

2. Equipements neufs ou renforcements (à la charge du syndicat)

Postes de relevage, bassins d'orage, déversoirs d'orage

**PR DE LA FORET
(Commune de Saint Genix sur Guiers)**

Réaménagement intégral du poste (réfection du génie-civil et changement des pompes, renouvellement des équipements)

**BO ST GENIX LA FORET
(Commune de Saint Genix sur Guiers)**

Construction d'un bassin de stockage de 500 m3 en tête de la nouvelle STEP, équipé d'un auget basculant d'autocurage et de deux groupes électropompes de relevage de 57 m3/h.

Stations d'épuration

NOUVELLE STEP ST GENIX SUR GUIERS – LA FORET

Voir paragraphe II.C.8

3. Inspection/Contrôle des réseaux

Essais de réseaux neufs (opérations préalables à la réception de travaux) :

Commune	Lieu-Dit / Rue	Linéaire inspecté
Pont de Beauvoisin Savoie	Place Carrouge	97 ml
Saint Genix sur Guiers	Rejet nouvelle STEP La Forêt	388 ml
Saint Genix sur Guiers	Faubourg / Cote Envers (2ème tranche)	786 ml
TOTAL		1271 ml

4. Entretien des réseaux & branchements



Réseau	
Nombre de désobstructions sur réseaux (hydrocurage curatif)	4
Linéaire curé (hydrocurage curatif)	70 ml
Linéaire curé (hydrocurage préventif)	14 532 ml (soit 8,8 % du linéaire total)
Branchements	
Nombre de désobstructions	10

Déchets extraits du réseau	
Curage préventif	46 750 kg

Les déchets sont évacués à la station d'épuration de Bourgoin-Jallieu (unité de lavage des sables).

5. Branchements

- Branchements neufs réalisés (entreprises habilitées) et contrôlés par les services techniques du SIEGA en 2021 : **35**

D. QUALITE DU SERVICE

1. Accueil des usagers

Tous les usagers peuvent se présenter au siège du Syndicat à l'adresse suivante :

**27, avenue Pravaz
38 480 PONT DE BEAUVOISIN**

Le service abonnés permet aux usagers sur simple appel téléphonique au **04 76 37 10 60** ou **04 76 37 21 18** d'obtenir tous les renseignements nécessaires, d'effectuer les principales démarches administratives liées au Service des Eaux ou de convenir d'un rendez-vous avec un technicien. Les horaires de ce service sont :

- lundi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30

- mardi, mercredi, jeudi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00
- vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 16h30

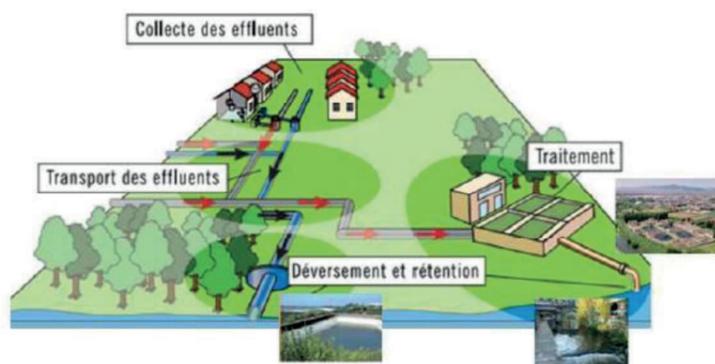
Le service d'astreinte du gérant (SUEZ-Lyonnaise des Eaux) permet de répondre à toutes les urgences, sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

II. INDICATEURS TECHNIQUES

L'assainissement collectif est le mode d'assainissement qui regroupe les infrastructures publiques de collecte (branchements), de transport (collecteurs, postes de refoulement) et de traitement (stations d'épuration). Les effluents sont collectés et transportés à l'échelle d'une ou plusieurs communes, constituant une agglomération d'assainissement.

Il existe 4 types d'ouvrages qui sont :

- Les ouvrages de collecte des effluents,
- Les ouvrages de transport des effluents,
- Les ouvrages de déversement et de rétention (bassins d'orage),
- Les ouvrages de traitement (stations d'épuration)



A. FONCTIONNEMENT DES BASSINS D'ORAGE

Le réseau du syndicat dispose en 2021 de **4 bassins d'orage en service**, dont 3 sur l'agglomération d'assainissement de La STEP de La Calabre et 1 sur celle de Saint Genix les Villages.



1. Bassin d'orage de Pré St Martin (BO pt 38 n°1)

Le bassin d'orage, construit en lieu et place de l'ancienne station d'épuration, est constitué de 2 cuves d'un volume total de **850 m3**. Il recueille par temps de pluie le trop-plein du poste de refoulement de Pré St Martin (débit max 290 m3/h). Les eaux usées sont restituées au poste par temps sec.

En 2021, il a permis de stocker un volume total de **32723 m3** (restitué par temps sec à l'unité de traitement) et ainsi d'éviter le rejet de ces effluents au milieu naturel.

Un broyeur à déchets solide a été installé en 2013 en amont du site.

2. Bassin d'orage des Salines (BO pt 38 n° 2)

Ce bassin d'orage d'environ **100 m3** a été construit en lieu et place de l'ancienne station d'épuration. Il recueille le trop-plein du poste de refoulement de des Salines. Les eaux usées stockées sont restituées au poste par temps sec.

En 2021, il a permis de stocker un volume total de **1817 m3** et ainsi d'éviter le rejet de ces effluents au milieu naturel.

3. Bassin d'orage du Gué d'Avaux

Cet ouvrage, mis en service en 2018, dispose d'une capacité de **180 m3** de stockage et inclut un poste de refoulement équipé de deux pompes de 25 m3/h.

4. Bassin d'orage de Saint Genix sur Guiers – La Forêt

Cet ouvrage est situé en tête de la nouvelle STEP de Saint Genix sur Guiers, mise en eau en juillet 2021. Il dispose d'une capacité de stockage de **500 m3** de stockage et inclut un poste de refoulement équipé de deux pompes de 57 m3/h, et d'un auget basculant d'autocurage.

B. FONCTIONNEMENT DES DEVERSOIRS D'ORAGE

Le réseau du syndicat est équipé de **32 déversoirs d'orage (DO)** et **6 trop-pleins de postes de refoulement (TP PR)**.

Parmi ces **points de déversement au milieu récepteur**, **6 ouvrages** sont situés sur un collecteur transportant une charge de pollution organique de temps sec supérieure à 2000 EH (120 kg DBO₅ / jour) et sont soumis par conséquent à une obligation réglementaire d'autosurveillance des volumes déversés. Les équipements de mesure font l'objet d'audits annuels réalisés par des organismes indépendants.

Arrêté du 21 juillet 2015 (prescriptions générales)

Les déversoirs d'orage situés à l'aval d'un tronçon destiné à collecter une charge brute de pollution organique par temps sec supérieure ou égale à 120 kg/lj de DBO₅ (2000 EH) font l'objet d'une surveillance permettant de mesurer le temps de déversement journalier et d'estimer les débits déversés.

Pour les agglomérations d'assainissement générant une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 120 kg/lj de DBO₅ (2000 EH), le préfet peut remplacer les dispositions du paragraphe précédent par la surveillance des déversoirs d'orage dont le cumul des volumes ou flux rejetés représente au minimum 70 % des rejets annuels au niveau des déversoirs d'orage visés au paragraphe précédent.

En outre, les déversoirs d'orage situés à l'aval d'un tronçon destiné à collecter une charge brute de pollution organique par temps sec supérieure ou égale à 600 kg/lj de DBO₅ (10000 EH), lorsqu'ils déversent plus de dix jours par an en moyenne quinquennale, font l'objet d'une surveillance permettant de mesurer et d'enregistrer en continu les débits et d'estimer la charge polluante (DBO₅, DCO, MES, NTK, Ptot) rejetée par ces déversoirs.

2. Déversements en 2021

Déversements		Temps sec		Temps de pluie	
		Temps (h)	Volume (m3)	Temps (h)	Volume (m3)
DO pt38 n°2	Bourg Neuf	0	0	30	3 967
TP PR pt38 n°1	Rue de Belley	0	0	27	2 553
BO pt38 n°1	Pré St Martin	0	0		6 931
BO Gué d'Avaux	Gué d'Avaux	0	0		
DO rom n°3	STEP Calabre	0	0		5
DO pt73 n°3	Salamandres	0	0	64	3 170

Commune	Codification	Type	Classement (EH) (base : 60g DBO ₅ /EH)				Equipement autosurveillance
			< 200 EH	200 < EH < 2000	2000 < EH < 10000	> 10000 EH	
Pont de Beauvoisin 38	DO pt38 n°1	déversoir d'orage		X			
	DO pt38 n°2	déversoir d'orage			X		X
	TP PR pt38 n°1	trop-plein PR			X		X
	DO pt38 n°3	déversoir d'orage	X				
	BO pt38 n°1	trop-plein PR			X		X
	DO pt38 n°4	déversoir d'orage	X				
	DO pt38 n°5	déversoir d'orage		X			
	DO pt38 n°6	déversoir d'orage	X				
Pont de Beauvoisin 73	DO pt38 n°7	déversoir d'orage	X				
	BO pt38 n°2	trop-plein PR		X			X
	DO pt73 n°1	déversoir d'orage		X			
	DO pt73 n°2	déversoir d'orage		X			
Pressins	TP PR pt73 n°1	trop-plein PR			X		X
	TP PR pt73 n°2	trop-plein PR		X			
	TP PR pt73 n°3	trop-plein PR	X				
	DO pres n°1	déversoir d'orage	X				
Saint Albin de Vaulserre	DO pres n°2	déversoir d'orage	X				
	DO pres n°3	déversoir d'orage	X				
Saint Jean d'Avelanne	TP PR pres n°1	trop-plein PR		X			
	DO st albin n°1	déversoir d'orage	X				
	DO st albin n°2	déversoir d'orage	X				
Saint Jean d'Avelanne	DO st albin n°3	déversoir d'orage	X				
	DO st jean n°1	déversoir d'orage	X				
Romagnieu	TP PR st jean n°1	trop-plein PR		X			
	DO rom n°1	déversoir d'orage	X				
	DO rom n°2	déversoir d'orage		X			
Saint Béron	DO rom n°3	déversoir d'orage				X	X
	DO st bé n°1	déversoir d'orage	X				
	DO st bé n°2	déversoir d'orage	X				
	DO st bé n°3	déversoir d'orage	X				
	DO st bé n°4	déversoir d'orage	X				
	DO st bé n°5	déversoir d'orage		X			
Domessin	DO st bé n°6	déversoir d'orage	X				
	DO dom n°1	déversoir d'orage		X			
	DO dom n°2	déversoir d'orage	X				
	DO dom n°3	déversoir d'orage	X				
	DO dom n°4	déversoir d'orage		X			
La Bridoire	DO dom n°5	déversoir d'orage		X			
	DO brid n°1	déversoir d'orage		X			
Saint Genix sur Guiers	DO St Genix Ch. du Guiers	déversoir d'orage			X		X
Belmont-Tramonet	BO Gué d'Avaux	trop-plein PR		X			X

3. Connaissance des rejets au milieu naturel

- Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (indicateur P255.3)

L'indice du SIEGA est de 120, selon le détail ci-après :

Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	OUI
Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	OUI
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	OUI
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994	OUI
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	OUI
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	OUI
Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	OUI
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	OUI
TOTAL GENERAL indicateur P255.3 (sur 120)	120

C. DEPOLLUTION DES EAUX USEES

1. Autosurveillance des stations d'épuration

L'arrêté du 21 juillet 2015 fixe les prescriptions générales suivantes en ce qui concerne les informations d'autosurveillance à recueillir en entrée et/ou sortie de station d'épuration :

DBO5 (Demande biologique en oxygène sur 5 jours) = indice de pollution de l'eau qui traduit sa teneur en matières organiques biodégradables par la quantité d'oxygène nécessaire sur 5 jours à la dégradation de ces matières.

DCO (Demande chimique en oxygène) = indice de pollution de l'eau qui traduit la quantité totale en matières organiques oxydables contenues dans l'effluent par la quantité d'oxygène qu'il faut fournir grâce à des réactifs chimiques puissants, pour oxyder ces matières.

MES (Matières en suspension) = particules insolubles présentes en suspension dans l'eau ; elles s'éliminent en grande partie par décantation.

CAPACITÉ NOMINALE STEP	≤ 200 EH	> 200 et < 500 EH	≥ 500 et < 2000 EH	≥ 2000 EH et < 10000 EH	≥ 10000 EH
Estimation du débit en entrée ou en sortie	X (1)				
Mesure du débit en entrée ou en sortie			X (1)		
Mesure et enregistrement en continu du débit en entrée et en sortie				X	
Mesure des caractéristiques des eaux usées (pH, MES, DBO5, DCO, Azote, Phosphore) en entrée et en sortie		X (2) (4)	X (2) (3)	X (3)	X (3)

(1) Pour les lagunes, les informations sont à recueillir en entrée et en sortie.
 (2) Le recours à des préleveurs mobiles est autorisé.
 (3) Les mesures sont effectuées sur des échantillons représentatifs constitués sur 24 heures, avec des préleveurs automatiques.
 (4) uniquement pour les stations de traitement nouvelles, faisant l'objet de travaux de réhabilitation ou déjà aménagées.

La station d'épuration de La Calabre (12570 EH) fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation n° 07063 en date du 25 septembre 2007, complété par les arrêtés du 31 octobre 2012 et du 15 mai 2017, fixant les prescriptions particulières d'autosurveillance.

Concernant les autres unités de traitement du SIEGA, toutes de capacité nominale inférieure à 2000 EH, les fréquences de réalisation des bilans en 2016 étaient les suivantes (conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015) :

Capacité nominale STEP	≤ 200 EH	> 200 et ≤ 500 EH	≥ 500 et ≤ 1 000 EH	> 1 000 EH et < 2 000 EH
Nombre de bilans 24 h		1 tous les 2 ans (*)	1 par an	2 par an

(*) uniquement pour les STEP nouvelles, réhabilitées ou déjà équipées ; pour les autres stations, le bilan 24h est remplacé par une mesure ponctuelle réalisée tous les ans.

1. STATION D'EPURATION DE « LA CALABRE »

Mise en eau en février 2010.
 Capacité nominale = 12 570 EH

De type boues activées en aération prolongée pour le traitement de la pollution carbonée, elle traite d'autre part l'azote et le phosphore (déphosphatation biologique et physico-chimique) et dispose d'une désinfection aux rayonnements UV en sortie.
 Cette unité a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation N° 2007-07063 en date du 25/09/2007, puis de deux arrêtés complémentaires (N° 2012305-0011 en date du 31/10/2012 et N°38-2017-05-15-010 en date du 15 mai 2017).

Charge hydraulique

Capacité nominale : 1860 m3/j

Charge hydraulique	2020	2021
Volume total entrant	442 769 m3, soit 1213 m3/j tx de charge = 65,2 %	525 650, soit 1440 m3/j tx de charge = 77,4 %
Volume by-passé en tête de station	3 183 m3	6 936 m3
Volume traité sortant	465 933 m3	547 145 m3

→ Charge hydraulique moyenne en 2021 : 1440 m3/j soit 9 600 EH (ratio = 150l/hab/j)

Charge organique & rendement épuratoire

La station a fait l'objet en 2020 de 24 bilans 24 h dans le cadre de l'autosurveillance.

Bilan 24 h	Charges moyennes en kg/j					
	DBO5	DCO	MES	NG	NH4	Pt
Entrée	291	753	362	87	58	9,93
Sortie	5,1	37,8	15,6	5,42	1,26	3,52
Rendement %	98 %	95 %	96 %	94 %		63 %
Niveau rejet	80 %	75 %	90 %	70 %		80 %

Bilan 24 h	Concentrations en sortie en mg/L					
	DBO5	DCO	MES	NG	NH4	Pt
Moyenne	4	26	12	4	1	2,43
Valeur limite rejet mg/L	25	125	35	15	15	2
Valeur réductible mg/L	50	250	85			

BILAN ANNUEL	DBO5	DCO	MES	NG	NH4	Pt
Nb réglementaire bilans	24	24	24	12	12	12
Nb bilans réalisés	24	24	24	12	12	12
Bilans réalisés en conditions normales d'exploitation	19	19	19	9	9	9
Dépassements tolérés / valeur limite par an	3	3	3	2	2	2
Dépassements / valeur limite	0	0	2	0	0	6
Dépassements / valeur réductible	0	0	2			

Les bilans du 24/03/2021 et du 26/05/2021 sont en dépassement réductible concernant les matières en suspension (MES) à la suite des problèmes liés à l'alimentation des lits de rhizocompostage. Cet événement est considéré comme hors condition normale de fonctionnement (HCNF) et est exclu du calcul de la conformité.

Concernant le phosphore Total (Pt), les 6 dépassements sont dus à un problème d'injection de sulfate d'aluminium.

Par ailleurs, la station fait l'objet d'un suivi bactériologique des eaux traitées et du milieu récepteur, compte-tenu du classement du Guiers en eaux de baignade.

BACTERIO (après traitement UV)	E. Coli	Coli totaux
Nb réglementaire bilans	6	6
Nb bilans réalisés	6	6
Dépassements tolérés / valeur limite par an	1	1
Dépassements / valeur limite	0	0

- Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (indicateur P254.3) = 83 %

Cet indicateur, à renseigner pour chaque station d'épuration de capacité supérieure à 2 000 EH, se calcule selon la formule suivante = Nombre de bilans 24 h conformes / nombre de bilans réalisés X 100

→ Charge brute de pollution organique en 2021 :

Moyenne = 291 kg DBO5 / jour, soit 4 850 EH (ratio = 60 g/hab/jour de DBO5) soit un **taux de charge de 38,6 %**

d) Matières de vidange dépotées & apports extérieurs

La station est équipée d'une fosse de dépotage pour les matières de vidange (capacité environ 25 m3) avec dégrillage et d'un puits de reprise (7 m3) pour admission dans le bassin d'aération.

Volume dépoté en 2021 : 0 m3

2. STATION DE ROMAGNIEU « CHEF-LIEU » (LITS PLANTES DE ROSEAUX)

Description : cette station de 195 EQ a été intégralement réhabilitée en 2016 et sa capacité portée à 250 EH. Elle fait l'objet d'un arrêté préfectoral n° 38-2015-148 portant spécifications particulières.

Fréquence d'autosurveillance : 1 bilan tous les 2 ans

La station n'a fait l'objet de bilan 24 h en 2021.

3. LAGUNE NATURELLE DE « LA CICIATIERE » A DOMESSIN

Description : station réalisée en 1991 (400 EH).

Fréquence d'autosurveillance : 1 bilan tous les 2 ans

La station n'a fait l'objet de bilan 24 h en 2021.

En revanche, la station a fait l'objet de d'une visite du SATESE avec analyse ponctuelle, en date du 08/11/2021 :

	ENTREE (mg/L)	SORTIE (mg/L)	Rendement %	Niveau Rejet (mg/L) ou (%)
DBO5	129	< 3	98	35 mg/L – 60 %
DCO	440	< 30	93	200 mg/L – 60 %
MES	350	2	99	50 %

→ ANALYSE CONFORME

4. STATION DE ST BERON - CHEF LIEU

Description : cette station de 600 EH, de type boues activées, est basée sur le système Planchet (clarificateur concentrique au bassin d'aération et turbine assurant à la fois l'aération et la recirculation). L'unité a été construite en 1974.

Elle a fait l'objet de réhabilitations depuis 2010 : changement de la turbine d'aération, mise en place d'une extraction automatisée des boues avec silo de stockage, couverture du bassin avec système de désodorisation.

Fréquence d'autosurveillance : 1 bilan tous les ans

La station a fait l'objet d'un bilan 24 h en 2021 :

Bilan 24 h	Débit m3/j	Charges moyennes en kg/j					
		DBO5	DCO	MES	NTK	NH4	Pt
Entrée	81	3,95	14,9	2,7			
Sortie		0,8	4,4	2,3			
Rendement %		80	70	15			

Bilan 24 h	Concentrations moyennes en mg/L					
	DBO5	DCO	MES	NTK	NH4	Pt
Sortie	10	55	28			
Niveau rejet mg/L ou % *	35 mg/L 60 %	200 mg/L 60 %	50 %			
Valeurs réductrices	70 mg/L	400 mg/L	85 mg/L			

* En l'absence d'un acte individuel pris en application de la police de l'eau pour cette station, c'est l'arrêté du 21 juillet 2015 qui fixe les niveaux de rejets.

→ BILAN NON CONFORME

Par ailleurs, la station a fait l'objet d'une visite du SATESE avec analyse ponctuelle, en date du 08/11/2021 :

	ENTREE (mg/L)	SORTIE (mg/L)	Rendement %	Niveau Rejet (mg/L) ou (%)
DBO5	106	39	63	35 mg/L – 60 %
DCO	204	158	23	200 mg/L – 60 %
MES	170	75	56	50 %
NTK		27,9		
Pt		3,21		

→ ANALYSE CONFORME

5. LAGUNE NATURELLE DE LA BRIDOIRE

Description : cette lagune d'une capacité de 1000 EH a été réalisée en 1985.

Fréquence d'autosurveillance : 1 bilan tous les ans

La station a fait l'objet d'un bilan 24 h en 2021 :

Bilan 24 h	Débit m3/j	Charges moyennes en kg/j		
		DBO5	DCO	MES
Entrée	62	19,2	52	2,7
Sortie		0,04	0,7	0,99
Rendement %		99,8	98,6	63,8

Bilan 24 h	Concentrations moyennes en mg/L		
	DBO5	DCO	MES
Sortie	3	57	81
Niveau rejet mg/L ou % *	35 mg/L 60 %	200 mg/L 60 %	50 %
Valeurs réductrices	70 mg/L	400 mg/L	150 mg/L

* En l'absence d'un acte individuel pris en application de la police de l'eau pour cette station, c'est l'arrêté du 21 juillet 2015 qui fixe les niveaux de rejets.

→ BILAN CONFORME

Par ailleurs, la station a fait l'objet d'une visite du SATESE avec analyse ponctuelle, en date du 08/11/2021 :

	ENTREE (mg/L)	SORTIE (mg/L)	Rendement %	Niveau Rejet (mg/L) ou (%)
DBO5	420	< 3	> 99	35 mg/L – 60 %
DCO	808	42	95	200 mg/L – 60 %
MES	370	41	89	50 %

→ ANALYSE CONFORME

6. STATION DE BELMONT TRAMONET – « TRAMONET »

Description : station construite en 1977 et constituée d'un lit bactérien faible charge de 150 EH

La station est exempte de bilan 24 h.

En revanche, la station a fait l'objet d'une visite du SATESE avec analyse ponctuelle, en date du 21/10/2021 :

	ENTREE (mg/L)	SORTIE (mg/L)	Rendement %	Niveau Rejet (mg/L) ou (%)
DBO5	61	44	28	35 mg/L – 60 %
DCO	186	169	9	200 mg/L – 60 %
MES	76	58	24	50 %
NTK		82,1		
Pt		9,4		

→ ANALYSE NON CONFORME

Cette unité sera supprimée au plus tard en 2025 avec la réalisation d'un transit d'eaux usées vers l'agglomération d'assainissement de Saint Genix sur Guiers.

7. LAGUNE NATURELLE DE SAINT GENIX SUR GUIERS

Description : cette lagune d'une capacité de 2000 EH a été mise en service en 1980.

L'unité est mise hors service depuis juillet 2021 parallèlement à la mise en eau de la nouvelle station d'épuration. Son curage est prévu en 2022 avant remise en état du site.

La station a fait l'objet d'un seul bilan 24 h en 2021 :

Bilan 24 h	Débit m3/j	Charges moyennes en kg/j		
		DBO5	DCO	MES
Entrée	690	41,4	115	96,6
Sortie		8,51	64,68	30,64
Rendement %		79	43	68

Bilan 24 h	Concentrations moyennes en mg/L		
	DBO5	DCO	MES
Sortie	10	76	36
Niveau rejet mg/L ou % *	35 mg/L 60 %	200 mg/L 60 %	50 %
Valeurs réductrices	70 mg/L	400 mg/L	150 mg/L

* En l'absence d'un acte individuel pris en application de la police de l'eau pour cette station, c'est l'arrêté du 21 juillet 2015 qui fixe les niveaux de rejets.

→ BILAN CONFORME

8. NOUVELLE STEP ST GENIX SUR GUIERS – LA FORET

Mise en eau en juillet 2021.
Capacité nominale = 3 800 EH

La filière de traitement des effluents est une boue activée faible charge. Les boues sont déshydratées, via une centrifugeuse, puis évacuées vers un centre de compostage. Par ailleurs, l'unité dispose en entrée d'un bassin de stockage de 500 m3.

Cette unité fait l'objet d'un arrêté préfectoral N° 2020-1013 en date du 24/09/2020, portant prescriptions particulières.

Charge hydraulique

Capacité nominale : 1744 m3/j

Charge hydraulique	2021
Volume total entrant	231 963, soit 635 m3/j tx de charge = 36,4 %
Volume by-passé en tête de station	0 m3
Volume traité sortant	283 932 m3

Charge organique & rendement épuratoire

La station a fait l'objet en 2020 de 6 bilans 24 h dans le cadre de l'autosurveillance.

Bilan 24 h	Charges moyennes en kg/j			
	DBO5	DCO	MES	NTK
Entrée	73,3	216	75,1	24,9
Sortie	1,7	11,9	2,7	0,8
Rendement %	98	94	96	97
Niveau rejet	80 %	75 %	90 %	

Bilan 24 h	Concentrations en sortie en mg/L			
	DBO5	DCO	MES	NTK
Moyenne	3,16	22,40	4,98	1,59
Valeur limite rejet mg/L	25	125	35	20
Valeur réductible mg/L	50	250	85	

BILAN ANNUEL	DBO5	DCO	MES	NTK
Nb réglementaire bilans	12	12	12	4
Nb bilans réalisés	6	6	6	2
Bilans réalisés en conditions normales d'exploitation	6	6	6	2
Dépassements tolérés / valeur limite par an	1	1	1	0
Dépassements / valeur limite	0	0	0	0
Dépassements / valeur réductible				

→ Charge brute de pollution organique en 2021 :

Moyenne = **73,3 kg DBO5 / jour**,
soit **1 222 EH** (ratio = 60 g/hab/jour de DBO5)
soit un **taux de charge de 32,15 %**

- Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (**indicateur P254.3**) = **100 %**

Cet indicateur, à renseigner pour chaque station d'épuration de capacité supérieure à 2 000 EH, se calcule selon la formule suivante = Nombre de bilans 24 h conformes / nombre de bilans réalisés X 100

La station a fait l'objet en 2021 d'un audit initial des équipements d'autosurveillance.

9. STATION DE CHAMPAGNEUX – « CHEF-LIEU »

Description : station construite en 1992 et constituée d'un lit bactérien forte charge de 350 EH.

Elle sera supprimée en 2022 avec la mise en service de la nouvelle station.

Fréquence d'autosurveillance : 1 bilan tous les 2 ans

La station n'a fait l'objet de bilan 24 h en 2021.

Par ailleurs, la station a fait l'objet d'une visite du SATESE avec analyse ponctuelle, en date du 21/10/2021 :

	ENTREE (mg/L)	SORTIE (mg/L)	Rendement %	Niveau Rejet (mg/L) ou (%)
DBO5	375	52	86	35 mg/L – 60 %
DCO	1060	212	80	200 mg/L – 60 %
MES	590	74	87	50 %
NTK		35,5		
Pt		10,9		

→ ANALYSE CONFORME

10. STATION DE CHAMPAGNEUX – « LESCHAUX »

Description : station construite en 1987 et constituée d'un lit bactérien faible charge de 150 EH

La station est exempte de bilan 24 h.

Elle sera supprimée en 2022 avec la mise en service de la nouvelle station.

La station a fait l'objet d'une visite du SATESE sans analyse ponctuelle, en date du 21/10/2021.

11. STATION D'AVRESSIEUX « CHEF-LIEU » (LITS PLANTES DE ROSEAUX)

Description : Cette unité de 350 EH a été mise en service en 2004. Elle a fait l'objet d'une **réhabilitation partielle en 2016** (prétraitements, bassin du 1^{er} étage, chasses) avec régularisation administrative au titre de la Loi sur l'Eau. Elle fait donc l'objet d'un arrêté préfectoral n° 2017-1202 portant spécifications particulières.

Fréquence d'autosurveillance : 1 bilan tous les 2 ans

La station a fait l'objet d'un bilan 24 h en 2021 :

Bilan 24 h	Débit m3/j	Charges moyennes en kg/j					
		DBO5	DCO	MES	NTK	NH4	Pt
Entrée	30	0,21	2,26	1,09			
Sortie		0,056	0,282	0,038			
Rendement %		73	87	96			

Bilan 24 h	Concentrations moyennes en mg/L					
	DBO5	DCO	MES	NTK	NH4	Pt
Sortie	3	15	2			
Niveau rejet mg/L ou % *	35 mg/L 60 %	200 mg/L 60 %	50 %			
Valeurs réductibles	70 mg/L	400 mg/L	150 mg/L			

→ BILAN CONFORME

Par ailleurs, la station a fait l'objet d'une visite du SATESE avec analyse ponctuelle, en date du 08/11/2021 :

	ENTREE (mg/L)	SORTIE (mg/L)	Rendement %	Niveau Rejet (mg/L) ou (%)	Réductible (mg/L)
DBO5	102	< 3	99	35 mg/L – 60 %	70 mg/L
DCO	270	< 30	96	200 mg/L – 60 %	400 mg/L
MES	140	< 2	99	50 %	85 mg/L
NTK		1,1			
Pt		5,39			

→ ANALYSE CONFORME

12. STATION D'AVRESSIEUX « LES MOULINS »

Description : station construite en 1993 et constituée d'un lit bactérien faible charge de 100 EH

La station est exempte de bilan 24 h.

En revanche, la station a fait l'objet d'une visite du SATESE avec analyse ponctuelle, en date du 08/11/2021 :

	ENTREE (mg/L)	SORTIE (mg/L)	Rendement %	Niveau Rejet (mg/L) ou (%)
DBO5	271	12	96	35 mg/L – 60 %
DCO	736	68	91	200 mg/L – 60 %
MES	640	57	91	50 %
NTK		22		
Pt		8		

→ ANALYSE CONFORME

13. STATION DE SAINT MAURICE DE ROTHERENS « LE BOURG »

Description : station construite en 1980 et constituée d'un lit bactérien faible charge de 100 EH

La station est exempte de bilan 24 h.

En revanche, la station a fait l'objet d'une visite du SATESE avec analyse ponctuelle, en date du 21/10/2021 :

	ENTREE (mg/L)	SORTIE (mg/L)	Rendement %	Niveau Rejet (mg/L) ou (%)
DBO5	100	12	88	35 mg/L – 60 %
DCO	280	88	69	200 mg/L – 60 %
MES	65	17	74	50 %
NTK		37,5		
Pt		7,6		

→ ANALYSE CONFORME

13. STATION DE SAINT MAURICE DE ROTHERENS « LE BORNET »

Description : station construite en 1985 et constituée d'un lit bactérien faible charge de 100 EH

La station est exempte de bilan 24 h.

En revanche, la station a fait l'objet d'une visite du SATESE avec analyse ponctuelle, en date du 21/10/2021 :

	ENTREE (mg/L)	SORTIE (mg/L)	Rendement %	Niveau Rejet (mg/L) ou (%)
DBO5	463	20	96	35 mg/L – 60 %
DCO	948	124	87	200 mg/L – 60 %
MES	530	62	88	50 %
NTK		33,9		
Pt		9,79		

→ ANALYSE CONFORME

14. STATION DE VEREL DE MONTBEL

Description : station construite en 1992 et constituée d'un lit bactérien faible charge de 200 EH

Cette unité sera supprimée fin 2022 avec la mise en service du transit d'eaux usées vers Domessin (système d'assainissement de La Calabre).

La station est exempte de bilan 24 h.

En revanche, la station a fait l'objet d'une visite du SATESE avec analyse ponctuelle, en date du 08/11/2021 :

	ENTREE (mg/L)	SORTIE (mg/L)	Rendement %	Niveau Rejet (mg/L) ou (%)
DBO5	180	138	23	35 mg/L – 60 %
DCO	638	332	48	200 mg/L – 60 %
MES	520	280	46	50 %
NTK		94		
Pt		12,3		

→ ANALYSE NON CONFORME

2. Les boues et déchets

ISERE

- Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (indicateur P203.0)

STATION DE LA CALABRE – ROMAGNIEU

- Production de boues en 2021 (extraction de boues fraîches depuis le bassin d'aération vers les bassins plantés de roseaux) : **47 593 m3** répartis sur les bassins (à une concentration moyenne de **3,49 g/L**), → soit **166,2 tonnes MS**

Elimination / Valorisation des boues :

La filière boues est de type rhyzocompostage (déshydratation et minéralisation dans 8 bassins de 530 m2 plantés de roseaux) : les boues sont stockées plusieurs années dans chaque bassin avant curage. Les boues feront l'objet d'une valorisation en agriculture ou en compostage. Un premier curage de 2 lits est programmé à l'été 2022.

- Elimination / Valorisation des autres sous-produits : Les refus de dégrillage (grossier + tamis rotatifs) sont égouttés, compactés, puis ensachés : **4160 kg en 2021**.

STATION DE ROMAGNIEU - CHEF-LIEU (LITS PLANTES DE ROSEAUX)

Pour mémoire, le curage des boues du 1er étage a été effectué en mai 2014 et leur épandage en octobre 2014 (9,24 tMS).

SAVOIE

STATION DE SAINT GENIX – LA FORÊT

- Production de boues en 2021 : **2850 m3** extraites du clarificateur (à une concentration moyenne de **18,49 g/L**), → soit **52,70 tonnes MS**
- Elimination / Valorisation des boues : Après centrifugation, les boues ont été transportées au centre de compostage de Suez Organique Fertilisère, à Villard-Bonnot (38).
- Elimination / Valorisation des autres sous-produits : Les refus de dégrillat : **3 m3 en 2021**
Les graisses : **1 m3 en 2021**

AUTRES STATIONS

L'interdiction des épandages de boues de station d'épuration non hygiénisées, en vigueur depuis le début de la crise sanitaire liée à la COVID19, a contraint à rechercher des filières alternatives de valorisation ou d'élimination (compostage, incinération) en 2020. Par la suite, une convention a été passée en juin 2021 avec la CCLA afin de disposer du silo de stockage et de chaulage des boues de la nouvelle STEP de la Communauté de Communes. Les boues, une fois chaulées, peuvent être recyclées en agriculture dans le cadre du plan d'épandage.

- Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (indicateur P203.0)
- Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (indicateur P206.3) = Tonnes de Matières Sèches totales admises par une filière conforme / TMS totales des boues évacuées X 100

Station d'épuration	Volume ou Tonnage brut (production / curage) → indicateur P203.0	Répartition du volume ou Tonnage par filière / destination		→ indicateur P206.3
		Epandage agricole	Autre filière	
ST GENIX / GUIERS (Nouvelle STEP La Forêt)	2850 m3 à 18,49 g/L		52,70 t MS (compostage)	100 %
ST BERON (Le Bourg)	Pas de curage en 2021			
BELMONT TRAMONET (Tramonet)	20 m3 à 128,50 g/L	2,57 t MS (après chaulage)		100 %
ST BERON (Le Gravent)	5 m3 à 98,00 g/L	0,49 t MS (après chaulage)		100 %
AVRESSIEUX (Les Moulins)	25 m3 à 112,50 g/L	2,81 t MS		100 %
	18 m3 à 112,50 g/L		2,03 t MS (incinération)	100 %
ST MAURICE de ROTHERENS (Le Bourg)	14 m3 à 93,50 g/L	1,32 t MS		100 %
ST MAURICE de ROTHERENS (Le Bornet)	14 m3 à 116,00 g/L	1,62 t MS		100 %
Lagune de DOMESSIN (La Cicatière)	Dernier curage du bassin N° 1 en 2010			
Lagune de LA BRIDOIRE	Dernier curage effectué en 2009			
Lagune de ST GENIX SUR GUIERS	Curage prévu en 2022 pour mise hors service			

CHAMPAGNEUX (Chef-Lieu)	40 m3 à 109,50 g/L	4,38 t MS (après chaulage)		100 %
	20 m3 à 109,50 g/L		2,19 t MS (incinération)	100 %
CHAMPAGNEUX (Leschaux)	20 m3 à 68,00 g/L	1,36 t MS (après chaulage)		100 %
AVRESSIEUX (Chef-Lieu - filtre planté)	Dernier curage en 2015 et épandage en 2016			
VEREL DE MONTBEL (Chef-Lieu)	40 m3 à 115,50 g/L	4,60 t MS		100 %
TOTAL	19,15 T MS		56,92 T MS	100 %
	76,07 T MS			

D. RESEAUX ET COLLECTE

1. Description des réseaux & ouvrages annexes

Le réseau est constitué d'un linéaire total de **164 km** (au 31 décembre 2021) répartis de la manière suivante :

Commune	Réseaux d'eaux usées (ml)	Refolement (ml)	Réseaux unitaires (ml)
Pont de Beauvoisin 38	20 967	1 930	3 865
Pressins	4 876	672	1 640
Romagnieu	4 324	280	98
Saint Albin de Vaulserre	3 302	0	2 149
Saint Jean d'Avelanne	3 545	727	4 423
Saint Martin de Vaulserre	0	0	0
Pont de Beauvoisin 73	7 694	394	4 053
Saint Béron	4 340	415	0
Domessin	16 823	2049	600
Belmont-Tramonet	11 160	411	0
La Bridoire	5 730	0	0
Saint Genix sur Guiers	25 924	724	0
Saint Maurice de Rotherens	4 456	0	0
Avressieux	7 484	0	0
Verel de Montbel	4 656	0	0
Champagneux	12 122	2150	0
Total	137 403	9 752	16 828
Total général	163 983		

Ces réseaux comportent les ouvrages annexes suivants :

	total
Postes de relevage / refolement (PR)	26
dont PR avec trop-plein soumis à autosurveillance	2
Bassins d'orage (BO)	4
dont TP soumis à autosurveillance	2
Déversoirs d'orage (DO)	32
dont 2000 < EH < 10000 EH	1
dont EH > 10000 EH	1

4 bassins d'orage

- **BO Pré Saint Martin (BO pt 38 n°1)** à Pont de Beauvoisin Isère : capacité de **850 m3** (2 bassins d'orage de 530 et 320 m³), trop-plein équipé d'un débitmètre (soumis à autosurveillance)
- **BO Les Salines (BO pt 38 n°2)** à Pont de Beauvoisin Isère : capacité de **100 m3**, trop-plein équipé d'un débitmètre (sans obligation réglementaire)
- **BO du Gué d'Avaux** à Belmont-Tramonet : capacité de **180 m3**, trop-plein équipé d'une mesure de débit (sans obligation réglementaire)
- **BO STEP St Genix sur Guiers, La Forêt** : capacité de 500 m3, trop-plein via DO du Chemin du Guiers / Rue du Rhône

32 déversoirs d'orage, dont 3 soumis à autosurveillance

1 DO > 10000 EH :

- **DO en-tête STEP CALABRE (DO rom n°3)**, équipé d'un débitmètre en 2010

2 DO entre 2000 et 10000 EH :

- **DO Place du Bourg Neuf (DO pt 38 n°2)**, équipé pour l'autosurveillance en janvier 2015
- **DO Chemin du Guiers / Rue du Rhône (en-tête BO / nouvelle STEP St Genix)**, équipé pour l'autosurveillance en 2021.

26 postes de relèvement

- **PR de Pré Saint Martin** sur la commune de Pont de Beauvoisin Isère :
- 3 groupes électropompes submersibles de 6 kW capables individuellement de 173 m³/h et 310 m³/h pour deux pompes en parallèle,
- 1 satellite de télésurveillance.

- **PR de la Rue de Belley** sur la commune de Pont de Beauvoisin Isère :
 - 2 groupes électropompe de 13,6 kW capables de 170 m³/h (fosse temps sec),
 - 2 groupes électropompe de 7,4 kW capables de 62 m³/h (fosse temps de pluie),
 - 1 satellite de télésurveillance.
- **PR des Salamandres** sur la commune de Pont de Beauvoisin (Savoie), dont le trop-plein est soumis à autosurveillance (TP PR pt 73 n°3)
- **PR du Bords de Guiers (Rue des douanes)** sur la commune de Pont de Beauvoisin (38) :
 - 2 groupes électropompe submersibles de 2,4 kW capables de 19 m³/h,
 - 1 satellite de télésurveillance.
- **PR des Salines** sur la commune de Pont de Beauvoisin (38)
 - 1 bassin d'orage d'environ 100 m³
 - 2 groupes électropompes submersibles de 22 kW capable individuellement de 80 m³/h.
- **PR des Eteppes** sur la commune de Saint-Jean d'Avelanne (38)
 - 2 groupes électropompe submersibles de 2 kW capables de 10 m³/h,
 - 1 satellite de télésurveillance.
- **PR ZI La Baronnie** sur la commune de Pont de Beauvoisin (Savoie)
- **PR Rue de Forville** sur la commune de Pont de Beauvoisin (Savoie)
- **PR Les Balcons du Guiers**
- **PR de la Bouvatière** sur la commune de Saint Albin de Vaulserre (38)
 - 2 groupes électropompe submersibles de 1,7 kW capables de 4,5 m³/h,
 - 1 satellite de télésurveillance.
- **PR du Sablon sur la commune de Pressins (38)**
 - 2 groupes électropompe submersibles de 9,4 kW capables de 25 m³/h,
 - 1 satellite de télésurveillance.
- **PR de Romagnieu** sur la commune de Romagnieu (38)
 - 2 groupes électropompe submersibles de 2,4 kW,
 - 1 satellite de télésurveillance.
- **PR de Chapelu** sur la commune de Domessin (73)
 - 2 groupes électropompe submersibles de 4,0 kW,
 - 1 satellite de télésurveillance.
- **PR des Combes** sur la commune de Domessin (73)
 - 2 pompes FLYGT (Xylem).
- **PR de Loridon** sur la commune de Saint Béron (73)
 - 1 groupe électropompe submersibles de 2,4 kW.
- **PR de Beauregard** sur la commune de Belmont Tramonet (73)
 - 2 groupes électropompe submersibles de 3,6 kW.
- **PR de Tramonet** sur la commune de Belmont Tramonet (73)
 - 2 groupes électropompe submersibles de 1,4 kW.
- **PR du Gué d'Avaux** sur la commune de Belmont Tramonet (73) intégré au BO du Gué d'Avaux
 - 2 pompes immergées (dont 1 groupe Hidrostaal de 7,5 kW et 1 groupe FLYGT Xylem) de 25 m³/h.
- **PR de La Forêt** sur la commune de Saint Genix sur Guiers (73) :
 - 2 pompes KSB Amarex de 5,5 kW
- **PR de Truison** sur la commune de Saint Genix sur Guiers (73) :
 - 2 pompes KSB Amarex de 1,8 kW
- **PR ZA Les Jasmins** sur la commune de Saint Genix sur Guiers (73) :
 - 2 pompes FLYGT de 2 kW
- **PR de Tire-Bergère** sur la commune de Champagneux (73) :
 - 2 pompes KSB de 0,75 kW
- **PR de Chef-Lieu** sur la commune de Champagneux (73) :
 - 2 pompes KSB Amarex de 0,80 kW
- **PR de Leschaux** sur la commune de Champagneux (73) :
 - 2 pompes GUINARD de 1,5 kW
- **PR des marais (Blanchin)** sur la commune de Champagneux (73) :
 - 2 pompes KSB de 0,75 kW
- **PR du Borgey (entrée STEP)** sur la commune de St Maurice de Rotherens (73) :
 - 1 pompe JETLY de 0,55 kW

2. Connaissance du patrimoine

- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (indicateur P202.2B)

Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui = 10 / non = 0)	+10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (oui = 5 / non = 0)	+5
Sous-total pré-requis 1 (15 points nécessaires)	15 / 15
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (oui = 10 / non = 0)	+10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres : 1 point par tranche de 10% à partir de 50 % jusqu'à 90 % , 5 points si 95% du réseau renseigné.	(88,08%) +3
Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique) (oui = 10 / non = 0)	+10
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose : 1 point par tranche de 10% à partir de 50 % jusqu'à 90 % , 5 points si 95% du réseau renseigné.	0
Sous-total pré-requis 2 (40 points nécessaires)	38 / 45
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0
Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui mais 0
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	Oui mais 0
Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	0
Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	0
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	0
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui mais 0
TOTAL GENERAL indicateur P202.2B (sur 120)	38/120

2. Usagers et volumes assujettis

Nombre d'usagers

Sur ces 2 dernières années, l'évolution et la répartition du nombre d'usagers sont les suivantes :

Nombre d'usagers (domestiques ou assimilés)	2020	2021
	6 674	6 886

Nombre d'habitants desservis (indicateur D201.0) :
13 281

- Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (indicateur D202.0) : 0

Volumes assujettis à l'assainissement collectif

Sur ces 2 dernières années, l'évolution des volumes assujettis à l'assainissement collectif est la suivante (il s'agit des volumes d'eau consommés par l'ensemble des usagers) :

Volume en m3	2020	2021
	408 232 m3	448 237 m3

Volumes déversés vers des collectivités voisines

Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA)

Les effluents collectés au hameau du Gué des Planches sur la commune de La Bridoire (63 usagers) sont déversés puis traités sur la station d'épuration de la CCLA. Le volume déversé en 2021 est de **4 525 m3**.

SYMIDEAU

Les effluents collectés à Romagnieu au hameau de la Massotte, et sur l'aire de service de l'A43 sont transportés pour être traités sur la station d'épuration des Nappes sur la commune des Avenières. Le volume déversé en 2021 est de **13 548 m3**.

III. INDICATEURS FINANCIERS

A. TARIFS

La tarification comporte un abonnement (part fixe) et une part variable dont l'assiette correspond au volume d'eau potable consommée (issue du réseau public de distribution ou de sources privées). La facturation est bi-annuelle avec un acompte sur estimation établi au premier semestre puis un solde au deuxième semestre.

TARIFS au 1er janvier 2021

Nature	€ HT
Abonnement semestre	46,99 €
Consommation	1,2757 €/m3

TAXES et REDEVANCES pour le compte des organismes publics

Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	Taux	Destinataires
	0,15 €/m3	Agence De l'eau
TVA	10 %	Trésor public

TARIFS au 1er janvier 2022

Nature	€ HT
Abonnement semestre	46,99 €
Consommation	1,3097 €/m3

TAXES et REDEVANCES pour le compte des organismes publics

Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	Taux	Destinataires
	0,16 €/m3	Agence De l'eau
TVA	10 %	Trésor public

1. Facture type au 1er janvier 2022

- Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (indicateur P102.0)

	Volume (m3)	Prix unitaire au 01/01/22	Montant au 01/01/22	Montant au 01/01/21	Evolution 2021 à 2022
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement annuel		93,98	93,98	93,98	0,00 %
Consommation	120	1,3097	157,16	153,08	+ 2,66 %
Organismes publics					
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	120	0,16	19,20	18	+ 6,66 %
TVA à 10 %			27,03	26,51	
TOTAL TTC			297,37	291,57	+ 1,98 %
Soit le m3 TTC avec abonnement (indicateur P204.0)			2,4781	2,4297	+ 1,99 %

2. Impayés & abandons de créance

○ **Montant des abandons de créance (indicateur P207.0) :** Montant des admissions en non-valeurs réalisées en 2021 : **48 265,82 € TTC (assainissement collectif) et 176 € TTC (assainissement non collectif)**
Montant des remises gracieuses accordées en 2021 : **11 943,94 € TTC**

- Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (indicateur P257.0) : = (Montant des impayés relatifs à la facturation de l'année N-1 au 31/12/N divisé par le montant des factures émises relatives à l'année N-1 au 31/12/N) X 100
- Taux d'impayés sur les factures de 2020, constaté au 31/12/21 : **2,94 %** (source tableau de bord HELIOS)

B. AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

1. Epargne

Les équilibres financiers sont étudiés selon les indicateurs suivants (nomenclature M49) et les marges d'épargne ressortant du compte administratif du budget annexe assainissement collectif de l'exercice 2021 :

EXCEDENT BRUT COURANT = Produits réels de fonctionnement courant - Charges réelles de fonctionnement courant (hors charges et produits exceptionnels et financiers)
660 645,35 €

EPARGNE DE GESTION = Produits réels de fonctionnement - Charges réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette
641 964,77 €

EPARGNE BRUTE (capacité d'autofinancement) = Produits réels de fonctionnement - Charges réelles de fonctionnement
522 301,28 €

TAUX D'EPARGNE BRUTE = Epargne brute / Produits réels de fonctionnement
29,59 %

L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée.

En effet, l'épargne brute correspond au flux dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour rembourser la dette et/ou investir. La préservation d'un niveau « satisfaisant » d'épargne brute doit donc être le fondement de toute analyse financière prospective, car il s'agit à la fois d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) et légale (l'épargne brute ne doit pas être négative).

Le taux d'épargne brute : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant. Ce ratio doit être apprécié en tendance et par rapport à d'autres collectivités similaires.

EPARGNE NETTE = Produits réels de fonctionnement - Charges réelles de fonctionnement - Remboursement du capital
280 922,06 €
TAUX D'EPARGNE NETTE = Epargne nette / Produits réels de fonctionnement
15,92 %

2. Dette

EN COURS DE LA DETTE au 31/12/2021 =
2 831 202,08 €

DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE = En cours de la dette / Epargne brute (indicateur P153.3) =
5,42 années

ANNUITE de l'emprunt en 2021 =
361 042,71 €
dont en intérêts : **119 663,49 €** et en remboursement du capital : **241 379,22 €**

La capacité de désendettement : ce ratio est un indicateur de solvabilité. La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ? Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

3. Amortissements des investissements

ANNUITE en 2021 =
548 253,99 €

QUOTE-PART DE L'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS en 2021 =
231 481,20 €

4. Prime épuration de l'Agence de l'Eau

Son montant en 2021 est de : **34 798,09 €.**

C. TRAVAUX

1. Démarrage / réception

Démarrage / en cours en 2021

- SAINT GENIX SUR GUIERS - Rue du Rhône (partie amont) : réhabilitation de l'ovoïde TI20
- SAINT GENIX SUR GUIERS - Rue du Rhône (partie aval) : mise en séparatif
- CHAMPAGNEUX – Construction d'une nouvelle STEP (Lit planté de Roseaux 1000 EH) et transit pneumatique des eaux usées du Chef-Lieu à Leschaux



- VEREL de MONTBEL – Suppression de la STEP existante et création d'un transit d'eaux usées vers Domessin, réaménagement du PR du Chapelu à Domessin

Réception en 2021

- SAINT GENIX SUR GUIERS - mise en séparatif des rues du Faubourg, Cote Envers et rues adjacentes

Montant des travaux (exercice 2021) :

3 227 169,65 € HT

Subventions perçues : **1 017 859 €** dont **760 386 €** (Agence de l'Eau) et **257 473 €** (Départements) soit un taux effectif d'environ **31,5 %** sur l'exercice comptable.

2. Schéma directeur / PPI

Période	Opération	Montant HT
2023	St Albin de Vaulserre - Transit vers La Calabre via St Jean Les Eteppes (refoulement pneumatique)	1 350 000 €
2024	St Béron - Transit vers St Albin (refoulement pneumatique)	1 650 000 €
2024-25	Pont de Beauvoisin 38 - Suppression rejets directs : centre ville (aval du pont François 1er)	900 000 €
2025	Saint Genix - Réhabilitation réseau Route de la Glière (secteur Tennis & Camping) + Champagneux	480 000 €
2026	Belmont Tramonet - Tramonet & ZI Val Guiers - Transit des effluents vers St Genix	316 410 €
2027	St Jean d'Avelanne - Suppression rejets directs : Chemin de la Ranche	95 000 €
2028	Domessin - Transit La Cicatière vers La Calabre via La Baronnie	230 000 €
2029	St Béron - Suppression points noirs ANC : Extension collecte Le Racllet	745 000 €
2030	St Béron - Suppression points noirs ANC : Extension collecte Le Petit Cévoz	266 000 €

3. Renouvellement des réseaux

- Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (indicateur P253.2) :

(ml)	2021	2020	2019	2018	2017
Renouvellement	1425	325	50	0	0
Extension	2171	875	885	390	725
Total posé	3596	1200	935	390	725

Règle de calcul = (Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N) / 5 / (Longueur du réseau de desserte au 31/12/N) X 100.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées est de : **0,22 % par an**



S.I.E.G.A.

SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL MIXTE
DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT
DU GUIERS ET DE L'AINAN

27, avenue Pravaz
38 480 PONT DE BEAUVOISIN

Tél. : 04 76 37 21 18 / 04 76 37 10 60

Mail : accueil@sie-guiers-ainan.fr

www.sie-guiers-ainan.fr

Président : Christian Berthollier

